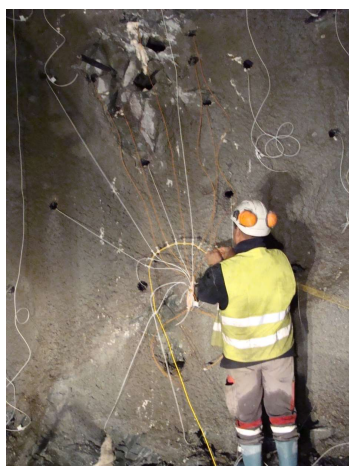


## **FORMATION**

### **Préparation au Certificat de Préposé au Tir (CPT) Option complémentaire 1 Travaux souterrains**

#### **Durée de la formation**

1 journée de formation en salle et 1 journée pour l'examen (8 heures).



#### **Public concerné**

Ensemble des salariés dont la fonction nécessite une connaissance sur la sécurité de la mise en œuvre des produits explosifs en milieu souterrain :

- Ouvriers mettant en œuvre les explosifs
- Agents de maîtrise s'assurant de la sécurité des tirs en travaux souterrains.
- Encadrants souhaitant acquérir des connaissances sur l'emploi des explosifs en travaux souterrains.

#### **Pré requis**

Être titulaire du Certificat de Préposé au Tir de base (CPT).

Depuis le décret no 2022-1328 du 17 octobre 2022 une autorisation individuelle préalable aux formations à l'emploi de produits explosifs délivré par le préfet du département du domicile est obligatoire pour suivre la formation.

#### **Objectif de la formation**

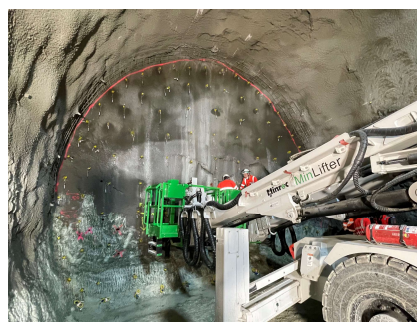
Assurer une formation de qualité pour permettre aux apprenants d'être admis avec succès aux épreuves de validation de l'option 1 travaux souterrains conformément au référentiel de l'éducation nationale.

**Arrêté du 26 mai 1997 portant création du certificat de préposé au tir.**

#### **Objectif pédagogique**

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables d'utiliser en sécurité les explosifs civils pour les travaux souterrains conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Contenu Conforme au référentiel Education National**



- Approche du milieu confiné et des effets d'une explosion en souterrain
- Choix et conséquences de l'utilisation de l'explosif
- Connaître la section d'un tunnel et les différentes mines
- Connaître les différents bouchons utilisés
- Connaître le cycle d'abattage pour les travaux à l'explosif.



Mise à jour 2023

CONSEIL ASSISTANCE EN TERRASSEMENT ET MINAGE

- Connaître les explosifs et les dispositifs d'amorçage
- Savoir lire et mettre en œuvre un plan de tir
- Connaître les règles d'approvisionnement d'un chantier
- Citer les règles particulières du chargement des explosifs en travaux souterrains.
- Connaître les précautions à prendre avant et après le tir.

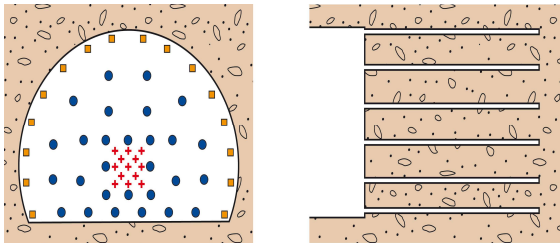
### **Evaluation**

L'Evaluation des candidats se fait par une interrogation orale sur les sujets traités précédemment afin de vérifier les acquis puis par une étude de cas à la fin de la formation.

### **Examen**

A la suite de la formation un examen est organisé par l'inspection Académique. L'examen comprend deux épreuves :

- Oral (questions techniques et sécurité) - EP1
- Mise en œuvre d'explosif -EP2



### **Moyens pédagogiques**

Cours magistral : support de cours remis aux stagiaires en début de formation.  
Echange et animation autour du retour d'expérience du formateur. (Vidéo...)

### **Handicap**

Mise en place d'un aménagement spécifique à la demande.

### **Intervenants**

- Formatrice : Sophie DUCLOS, ingénieur expert
- Responsable administratif et Référent Handicap : Laurent BOUSQUET

### **Coût et Financement**

Pour la formation et l'inscription à l'examen :  
**600 € HT / stagiaire**

### **Programmation**



- Planification sur demande d'une formation à partir de 6 candidats inscrits minimum.
- Délai 6 mois maximum.

**Réception préalable des dossiers d'inscription 1 mois avant le début de la formation.**

**CATM : Organisme formateur agréé**

### **Contacts :**

**Sophie DUCLOS** Tél : 06.80.01.52.90  
Courriel : [sduclos@catm-ingenierie.fr](mailto:sduclos@catm-ingenierie.fr)

**Laurent BOUSQUET** Tél : 06.18.35.55.50  
Courriel : [lbousquet@catm-ingenierie.fr](mailto:lbousquet@catm-ingenierie.fr)

CONSEIL ASSISTANCE EN TERRASSEMENT ET MINAGE

Siège Social : 7 Bis Impasse des mimosas, 34 990 JUVIGNAC

Numéro de déclaration d'activité : 91340685134

Page 2 sur 2